

Les nouveaux modèles de développement de la production distribuée *Modèles communautaires, investissement citoyen, implications des collectivités locales : quels schémas de montage d'offre pour les développeurs ?*

VUE D'ENSEMBLE

De nouveaux schémas de développement de la production distribuée, autour de modèles communautaires, se posent aujourd'hui en alternative aux modèles capitalistiques traditionnels, centrés sur des spécialistes (utilities ou développeurs). Ils impliquent des acteurs variés (collectivités locales, riverains, consommateurs, citoyens...) dans des initiatives locales de développement d'actifs de production mutualisés, le plus souvent renouvelable. Ils répondent à des dynamiques nouvelles :

- 1/ l'engouement des particuliers pour un investissement social ou solidaire, dans des projets locaux, déclinant la logique de circuits courts au « produit » électricité
- 2/ l'implication croissante de collectivités dans les questions énergétiques, avec en perspective des enjeux de création d'emplois et d'activité économique
- 3/ la rentabilité nouvelle des modèles d'autoconsommation et la compétitivité anticipée de la production distribuée par rapport à la production centralisée
- 4/ l'enjeu croissant d'acceptabilité sociale des projets.

Les modèles économiques jouent dès lors sur la pluralité de nature des « coopérateurs » - investisseurs, consommateurs, contribuables - en jouant sur les options de valorisation de l'énergie (tarif d'obligation d'achat, prix de marché, valeur d'autoconsommation « réelle » ou dans des schémas de virtual net metering), des ressorts fiscaux et des appétences rémunération-risque hors marché. Le coût du capital est dès lors très inférieur aux standards du marché.

Dans certains pays comme le Danemark, l'Allemagne ou les Etats-Unis, la démarche communautaire est ancienne, parfois intrinsèquement liée au début de l'électrification rurale ; elle a trouvé une nouvelle vigueur ces dernières années dans un cadre réglementaire et d'incitation révisé. Ainsi, en Allemagne, la loi de 2006 relative aux les Energiegenossenschaften (coopératives énergétiques) a permis de simplifier le processus de création et d'en faire un véhicule essentiel du développement des énergies renouvelables : elles étaient au nombre de 86 en 2006 alors qu'on en dénombre plus de 650 aujourd'hui. Aux Etats-Unis, le community wind représente aujourd'hui près de 2 GW soit plus de 5% de la puissance installée éolienne. Partout, cette démarche semble appelée à se développer significativement ; en France déjà quelques initiatives, calquées sur les modèles d'Europe du Nord, apparaissent.

La terminologie « production communautaire » recouvre, en pratique, des modèles très contrastés selon le pays et la réglementation en place, le type d'acteurs et leurs motivations ainsi que le mode de financement et la structure du projet. Une typologie se dessine pourtant ; notre analyse vise à apprécier les modèles les plus prometteurs, ceux qui pourraient changer la donne pour les développeurs historiques et pour les utilities. En effet, ces nouveaux modèles de production distribuée représentent un dilemme pour les utilities : s'ils constituent, en première analyse, une menace concurrentielle sur leur cœur de métier « production centralisée », ils sont également source d'opportunités : facilitation des développements, réduction du besoin en capex, accès à une source de financement moins onéreuse pour le projet, gestion de la relation commerciale pour la part fourniture, réponse aux attentes des collectivités concédantes...

Si certaines utilities testent déjà ce marché, le modèle gagnant est encore incertain. En effet, toutes les options de montage (à travers une SEM, des véhicules dédiés d'investissement, une coopérative...), ne présentent pas les mêmes « bonnes propriétés financières » (montage déconsolidant, pas d'effet dilutif...), ne se valent pas en termes de sécurité (dans l'éventualité où le contrôle opérationnel ne serait pas dans les mains de la utility) ni de flexibilité (en particulier en termes de liquidité ou de capacité de sortie de l'opération). In fine, un développement important de ces schémas alternatifs remet profondément en question leur modèle historique : y-aura-t-il autant de rentabilité dans un modèle d'affaires service, exploitant des actifs détenus en copropriété ? Disposent-elles des avantages concurrentiels qui leur permettent de dominer ce marché ?

CONTENU

Notre étude analyse les ressorts socio-économiques et réglementaires du développement des nouveaux modèles de production distribuée et présente une typologie résultant d'un *benchmark* comprenant une vingtaine d'études de cas sur 6 pays différents (une fiche par étude de cas). Elle analyse les avantages et inconvénients des différents schémas de montage d'offre pour les développeurs historiques et les *utilities* ; elle discute l'impact de cette nouvelle dynamique sur le modèle d'affaire des *utilities* : menaces, opportunités, avantages concurrentiels et enjeux à court et long termes.

PRIX

Nous vous proposons de mettre à disposition les résultats de notre étude au prix 8 500 euros HT :

- rapport rédigé (12 pages) en format électronique (.pdf), 20 fiches études de cas issues du *benchmark* (6 pays représentés)
- présentation des résultats lors d'une réunion d'échange

CONTACT

Léa Dardenne – Consultante – 01 83 95 46 80 – lea.dardenne@e-cube.com

PARIS – MUNICH – LAUSANNE – CHENNAI – HONG KONG



www.e-cube.com

© Copyright 2013 E-CUBE Strategy Consultants

Toute reproduction, sans l'autorisation de l'auteur, est interdite